

Procès-Verbal de l'Assemblée générale du mardi 7 mai 2014

Présentes : Mesdames Bolle de Paoli, De Stefano, Gandar, Gerber, Hofer, Huynh, Iseli, Ribeiro, Saurel, Schornoz, Shaqiri, Varidel, Vouillamoz, Upjohn

Présents: Messieurs Cuennet, Ettlin, Foti, Horner, Mariot, Robbiani, Vuillaume

Excusées : Mme Maturana, Stanulis.

Excusé : M. Ndiaga

1. Accueil et rapport du Président

M. Luc Mariot, Président, ouvre la séance et se réjouit de la présence de nombreux membres.

L'année écoulée a été une année difficile, notamment sur un plan personnel : le MAC a en effet dû licencier une animatrice après des années de bons et loyaux services.

Luc Mariot remercie Mme Roberta Hofer qui a accepté un remplacement de plusieurs mois, ainsi que nos autres animateurs M. Sylla Ndiagana et Mme Hyrie Shaqiri, qui ont su faire face dans cette situation pas toujours facile.

Remerciements également au Comité, très solidaire, et à la Commune pour son soutien financier.

Parmi les nouvelles plus réjouissantes, notons qu'un site internet a été mis en place (www.midicartigny.ch). Un grand merci au webmaster Nicolas. Désormais il est possible d'effectuer les inscriptions en ligne.

Autre bonne nouvelle : depuis cette année, les parents qui ont des enfants allergiques n'ont plus à payer de frais de repas, lorsqu'ils l'amènent eux-même.

Et finalement, Luc Mariot présente la nouvelle animatrice au MAC engagée dès septembre 2014: Mme Françoise Gandar.

2. Rapport des activités des animateurs

Hyrie Shaqiri présente les activités du MAC sous la forme d'une journée type. Elle relève que cette année, les animateurs ont insisté sur des aspects d'hygiène, notamment pour ce qui est de se laver les mains. Elle souligne également la bonne collaboration avec les parents. Et elle regrette bien sûr le départ d'une animatrice avec qui le travail était très agréable.

A la suite d'une question posée, Hyrie rappelle qu'on ne force pas les enfants à finir un plat, mais qu'on leur demande d'y goûter.

3. Présentation des comptes du MAC

M. Blaise Vuillaume, trésorier, explique que le bénéfice de 5'000.- au 31 décembre est trompeur : en effet 13 mois de facturation ont été encaissés en 2013.

Actuellement le MAC manque de liquidités, malgré le bon chiffre réalisé aux promotions.

Il faut environ 5'000.- de plus par année. Une explication est donnée : le prix des repas a augmenté, mais il n'a pas été répercuté sur les factures. La subvention n'a pas augmenté non plus. Et cette année les frais de remplacement ont été particulièrement élevés.

Mme Delphine Bolle de Paoli, adjointe à la Mairie, apporte quelques précisions: la mairie a versé 8'500.- supplémentaires en plus des 25'500.- budgetés. La mairie veut que désormais les animateurs soient assujettis à l'Assurance perte de gain, qui pourrait être prise en charge directement par la Commune.

Pour renflouer les caisses du MAC, le Comité propose une augmentation des frais de garde – qui sont, rappelons-le, déductibles des impôts.

Mme Bolle de Paoli proposera également une augmentation de la subvention communale afin de permettre au MAC d'être plus à l'aise financièrement.

L'augmentation du prix des frais de garde est mise au vote et acceptée sans opposition. Désormais les frais de garde se monteront à 6.- pour le premier enfant (au lieu de 5.-), 5.- pour le deuxième enfant (au lieu de 4.-) et 4.- pour le troisième enfant (au lieu de 3.-). Cette augmentation sera effective dès le mois de septembre 2014.

A la suite de questions posées par différents membres, les éléments suivants ressortent :

- L'accueil des enfants par le GIAP coûterait 44'000.- à la Commune.
- Les impôts exigent une séparation des frais de garde des frais de repas.
- La loi contraint désormais la Commune de s'occuper de la garde des enfants, mais pas de fournir des repas.
- Une piste pour diminuer les frais pour la Commune serait d'engager un cuisinier à 50% qui fournirait également la nourriture pour une autre commune (par exemple Aire-la-Ville).
- L'engagement de bénévoles pour les cuisines scolaires n'est pas envisagé à Cartigny.

Deux objets sont encore soumis au vote :

Un membre propose de laisser la possibilité de payer une cotisation de soutien pour renflouer les caisses. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le trésorier propose de ne pas faire payer la cotisation aux membres du Comité. Cette proposition est acceptée à une large majorité.

4. Approbation des comptes et décharge des vérificateurs de compte

Les comptes ont été vérifiés par MM. Foti et Picard. Ils sont approuvés par acclamation.

5. Réélection du Comité

Tant le président que le trésorier font part de leur désir de quitter leur poste dans un avenir proche, mais acceptent volontiers de rempiler pour une année.

Un tout-ménage pourra être lancé lorsqu'il s'agira de recruter de nouveaux membres d'ici la rentrée 2015.

Association Midi à Cartigny

Le comité est élu par acclamation. Sa composition pour l'année 2014-2015 est la suivante:

Mme Upjohn, membre
M. Cuennet, membre
M. Ettlin, secrétaire
M. Horner, membre
M. Mariot, président
M. Vuillaume, trésorier

6. Divers

Il est rappelé aux membres que pour désinscrire les enfants ou les inscrire en dernière minute il faut appeler M. Sylla Ndiaga au 078.853.61.27. mais **ne pas envoyer de sms!**

Enfin, il sera rappelé aux animateurs que les parents souhaitent instamment que les enfants se brossent les dents à la fin du repas.

La séance est levée à 21h27.

Fait à Cartigny le 19 mai 2014

Stefan Ettlin, secrétaire